

## **Compte rendu de séance** **du Conseil Municipal du 31 mai 2021**

**Présents :** M. Xavier ULRICH, Maire  
Mmes et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Viviane CARL, Valentin GEBHARDT, Michel ETTLINGER  
Mmes et MM les conseillers Marianne LAVERT, Françoise TAESCH, Isabelle QUIRIN, Marie GASSER, Josseline LUTZ, Bernard RIEHL, François GUILLEREY, David BEUCHER, Aurélien ALETON, Christian DIEBOLD, David KOEPFINGER.

**Absents excusés :** Mme Sylvie SCHNITZLER qui donne procuration à M. Aurélien ALETON,  
Mme Sarah JOEFFROY

**Absents non excusés :** ./.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en date du 08 avril 2021, la lettre de démission de Monsieur Jacqui GROSS, Conseiller Municipal, pour diverses raisons en conflit avec sa conception de la fonction, ayant entraîné une démotivation, le décidant ainsi à ne pas vouloir continuer à siéger au sein du Conseil Municipal.

L'unique liste en présence lors du dernier renouvellement des mandats municipaux, ne comportant pas d'élus supplémentaires en cas de démission, le Conseil Municipal siègera désormais à 18 membres.

### **1) Circulation apaisée par la sécurisation des voies et carrefours du réseau viaire communal**

**VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-21,*

**VU** *les délibérations du Conseil Municipal du 31 août 2020 et 29 mars 2021 ;*

**VU** *l'avis de la commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal en date du 18 mai 2021 ;*

*Pour assurer la mise en sécurité des voies et carrefours du réseau viaire communal, la municipalité a confié une mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage, d'études de faisabilités techniques et financières en septembre 2020.*

*Après avoir pris connaissance des préconisations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme les décisions suivantes à prendre par arrêtés du Maire:*

- *D'inverser le sens de circulation des rues Pasteur et Albert Schweitzer pour sécuriser l'accès au chantier du groupe scolaire et périscolaire, ainsi que les montées et descentes des autobus, à compter des vacances scolaires de l'été 2021.*
- *De créer un sens unique de circulation au début de la rue Wegweiser à partir de la rue des Pierres.*
- *De créer un sens unique dans la rue de l'Ormeau à partir de la rue de la Zorn jusqu'à la rue du Moulin.*
- *De créer un sens unique dans la rue du cimetière à partir de la rue de la Zorn jusqu'à la rue des Hironnelles également à sens unique jusqu'à la caserne des sapeurs-pompiers, à l'issue de la pose des enrobés.*
- *De prendre en compte la hiérarchisation du réseau, dans une logique d'harmonisation des régimes :*
  - *en priorisant les RD*
  - *en appliquant la priorité à droite au sein des rues à vocation locale*
- *D'élargir le trottoir côté nord de la rue des Pierres entre la rue de l'Église et la rue Wegweiser, avec insertion d'une écluse sur la chaussée.*
- *De demander à l'AMO de proposer aux services techniques de la CEA les aménagements d'une zone 30 dans la rue de la Zorn.*

Adopté à l'unanimité

Le Maire rappelle que ce dossier sensible est en discussion depuis quelques temps déjà et le débat de ce soir en est une nouvelle fois la preuve. Déjà, après quelques réunions et consultations publiques sur quelques dossiers précis (rue des Vosges notamment), force est de constater que quelles que soient les décisions prises, elles ne feront jamais l'unanimité. La municipalité a fait le choix d'en débattre avant toute application mais les mesures de police de circulation et de stationnement prises par l'autorité municipale ne sont efficaces que si elles s'accompagnent d'un comportement responsable de la part de tous les usagers de la route dans le respect de l'intérêt général et du code de la route.

Aussi, la décision de limitation de vitesse sur les différents axes de la commune, pour laquelle la commune avait aussi missionné le Conseil Départemental pour les RD, a-t-elle été reportée dans l'attente de consultations ultérieures. A l'issue, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour en débattre.

## **2) Divers**

- La CCPZ, après avis de la commune, a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente:
  - d'un terrain bâti (appartement), situé 11 rue du Houblon, appartenant à M. KREMER Loïc de SCHWINDRATZHEIM, au profit de Mme WERLING Emmanuelle et M. MORSCHER Laurent de MUNDOLSHEIM (Bas-Rhin);
  - d'un terrain bâti, situé 13 rue du Tournesol, appartenant à la SCI SPARTE II de SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin), au profit de M. BLANC Sidney et Mme CHERIFI Sarah d' OSTWALD (Bas-Rhin);
  - d'un terrain bâti, situé 6 rue du Parc, appartenant à M. KNITTEL Jean-Jacques de ROHRWILLER (Bas-Rhin), au profit de M. ACKER Fabrice et Mme SCHIMPF Cindy de SCHWINDRATZHEIM;
  - d'un terrain bâti, situé 9 rue Albert Schweitzer, appartenant à M. CHRIST Cyrille de RANDAN (63), au profit de Mme MOULLIERE Séverine et M. BURGARD Manfred de WITTERSHEIM (Bas-Rhin);
  - d'un terrain bâti (appartement), situé 15 rue de la Zorn, appartenant à la SCI GABIN de SCHWINDRATZHEIM, au profit de M. BRAS DE OLIVEIRA Alexandre de SCHWINDRATZHEIM;
- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu:
  - Une modification de marché pour les travaux supplémentaires d'aménagement de la rue du Général Leclerc RD421 Ouest – Lot N°2 Réseaux secs, pour un montant de 9 243,96 € TTC avec l'entreprise SOBECA d'IMBSHEIM (Bas-Rhin);
  - Un marché de sous-traitance pour les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc RD421 Ouest – Lot N°1 Voirie, pour un paiement direct d'un montant de 7 000 € HT, à l'entreprise SIGNATURE de GEISPOLSHEIM (Bas-Rhin);
- Travaux RD421 : Les constats de pré-réception des lots voirie et réseaux secs auront lieu mardi le 01/06. Le paysagiste interviendra prochainement pour dimensionner et préparer les emplacements d'espaces verts. Les plantations d'arbres et autres végétaux se feront à l'automne. Des protections seront mises en place entre la piste cyclable et la chaussée, aux endroits où il n'y a pas d'espaces verts. Les lisses seront implantées sur des potelets visibles côté route.
- Succession : Monsieur le Maire a mandaté le notaire de HOCHFELDEN, Maître BECHMANN, pour la recherche de succession de M. MEHL Robert, ancien agent communal, décédé sans héritiers connus.
- Groupe scolaire : Le permis de démolir, permettant la démolition de l'ancien atelier communal attenant à l'école élémentaire, a été accordé. Les travaux pourraient démarrer d'ici 2 mois.

Séance close à 23h10.